



La Seine-et-Oise

La Seine-et-Oise (prononcé [sɛ.n_e waz]) est un ancien département français créé en 1790 et dissous en 1968, qui était identifié par le numéro minéralogique « 78 », ensuite attribué aux Yvelines. Le département de la Seine était enclavé en son sein.

Histoire

La Seine-et-Oise fut l'un des 83 départements créés à la Révolution française, le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789, à partir d'une partie de la province d'Île-de-France.

Son chef-lieu était Versailles, et il eut pour sous-préfectures Corbeil (devenu Corbeil-Essonnes, remplacée par celle d'Évry à la suite du décret du 25 février 1965), Étampes (jusqu'en 1926), Mantes (devenu Mantes-la-Jolie) (sauf entre 1926 et 1943), Pontoise, Rambouillet (à partir de 1812), et, après 1962, Montmorency, Palaiseau, Le Raincy et Saint-Germain-en-Laye. Deux autres arrondissements s'ajoutèrent en 1966, Argenteuil et Étampes, pour préparer les nouveaux départements. Ainsi, au moment de sa suppression, le département comptait 11 arrondissements, 68 cantons et 688 communes (il y a aujourd'hui 686 communes dans ses limites).

Sa population s'élevait à 2 298 931 habitants en 1962 (dernier recensement avant sa suppression), et dépasserait aujourd'hui 4,5 millions d'habitants. Sa superficie était de 5 658,94 km² (565 894 ha).

Il était entouré par les départements de l'Oise au nord, de Seine-et-Marne à l'est, du Loiret au sud, d'Eure-et-Loir et de l'Eure à l'ouest. De plus, le département de la Seine, qui comprenait Paris et sa proche banlieue, était entièrement enclavé par la Seine-et-Oise.

Il a été supprimé le 1er janvier 1968 (tout comme le département de la Seine), en application de la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne, et a constitué les départements de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines. Quelques-unes de ses communes ont également formé des parties des Hauts-de-Seine (9 communes), de la Seine-Saint-Denis (16 communes) et du Val-de-Marne (18 communes). La réorganisation de la région parisienne en 1964 aboutit à démembrer le Grand Paris pour

3 raisons principales :

Imposer le district de la région de Paris (institué en 1961, le district regroupe Paris et la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne) en démembrant le département de la Seine pour éviter l'émergence d'un contre-pouvoir trop important dans la Ve République naissante ;

Rétablir une solidarité à l'échelle régionale et en particulier une solidarité à l'égard du territoire qui a été le plus délaissé dans l'histoire urbaine, sociale et politique du XIXe et du XXe siècle, le département de Seine-et-Oise. La Seine-et-Oise était en effet le parent pauvre des politiques d'équipement, de désenclavement et d'administration. Le département de Seine-et-Oise n'avait pas bénéficié de la manne financière de la Ville de Paris (qui était un territoire plus riche), comme avait pu en bénéficier le département de la Seine;

Cantonner l'influence du Parti communiste français à un seul territoire, la Seine-Saint-Denis, et éviter que le PCF, à la faveur d'une alliance avec le PS de l'époque, la SFIO, ne reprenne les rênes du Grand Paris, donc du département de la Seine.

Source : Wikipédia